



Rabotage porte entrée immeuble

Par **Barbouche**, le **27/05/2025** à **12:06**

Bonjour,

Mon bailleur a imputé le rabotage de la porte de l'immeuble aux locataires.

N'est-ce pas de la responsabilité du propriétaire ?

Cordialement

Par **miyako**, le **27/05/2025** à **21:14**

Bonsoir,

Pourquoi ce rabottage ? il faudrait nous en dire plus.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/05/2025** à **09:39**

Bonjour et bienvenue

Un locataire est responsable de l'entretien courant du logement et des petites réparations, ainsi que des dégradations qu'il aurait causées par un usage anormal du logement.

Concernant la porte de l'immeuble (qui est une partie commune), il faut distinguer la cause du rabottage...

Exemples;

Vétusté, gonflable par l'humidité ?

Dégât par les locataires ?